

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

*MINUTES*

*DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 21 octobre 2010*

# SOMMAIRE

<b>Accueil par le président</b>	<b>1</b>
<b>Partenariats</b>	<b>2</b>
<b>Partenariats visant à favoriser l'accueil de jeunes en service civique et de diffuser l'information</b>	<b>2</b>
<b>Partenariats visant la valorisation du service civique à travers une reconnaissance qui serait un atout</b>	<b>4</b>
<b>Partenariats visant à faire bénéficier les jeunes en service civique d'avantages en nature et/ou commerciaux</b>	<b>6</b>
<b>Bilan d'étape sur les agréments délivrés à ce jour par l'agence et les délégués territoriaux de l'agence</b>	<b>9</b>
<b>Point sur la communication engagée à ce jour</b>	<b>12</b>
<b>Restitution des groupes de travail thématiques</b>	<b>14</b>
<b>Groupe de travail n° 1 : Gouvernance, partenariats et évaluation du service civique</b>	<b>14</b>
<b>Groupe de travail n° 2 : Formation civique et citoyenne, formation des tuteurs et valorisation du service civique</b>	<b>16</b>
<b>Groupe de travail n° 3 : Le service civique à l'international et en Europe</b>	<b>17</b>
<b>Groupe de travail n° 4 : Mixité sociale et diversité</b>	<b>19</b>
<b>Groupe de travail n° 5 : Participation des jeunes et communication</b>	<b>21</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>22</b>

*La séance est ouverte à 9 h 45,  
sous la présidence de M. Martin HIRSCH.*

### **Accueil par le président**

Après avoir remercié l'Assemblée nationale d'accueillir le comité stratégique dans ses locaux et excusé l'absence de Mme GREFF, députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Indre-et-Loire, et de M. DEMUYNCK, sénateur de la Seine-Saint-Denis, le président rappelle l'ordre du jour et indique que les dossiers sur table contiennent les procès-verbaux des conseils d'administration.

Le président fait part également de ses regrets quant aux perturbations qui ont été engendrées suite à la parution de son livre et qui ont interféré avec le fonctionnement de l'Agence du service civique.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le président passe la parole à M. LESTERLIN, député de l'Allier.

M. LESTERLIN souhaite recevoir une information plus complète sur les partenariats, en particulier sur la convention signée avec le ministère de l'Education nationale, dont l'agence a pris l'initiative. Plusieurs membres du groupe de travail qu'il préside se sont interrogés quant à la question de la compatibilité entre ces partenariats et le risque de dérive vers une forme d'emploi.

Avant de répondre, le président indique que l'opération lancée en Guadeloupe et en Martinique, suite à l'épidémie de dengue, s'est révélée remarquable, grâce à l'ensemble des acteurs :

- l'Etat (préfets, services extérieurs, agences régionales de santé),
- le tissu associatif (Ligue de l'enseignement, Fédération des œuvres laïques),
- les collectivités territoriales (régions, départements, communes),
- les jeunes guadeloupéens et martiniquais.

Le président rappelle que l'agence a été sollicitée par les présidents des conseils régionaux dans le cadre de l'opération de démoustication. A cette fin, 400 jeunes de tous niveaux d'études et de qualification ont été mobilisés sur des missions de prévention et d'information. Nombre d'entre eux n'avaient jamais travaillé. Ces jeunes ont entre 18 et 25 ans. Leur mobilisation est très forte, le taux d'absentéisme est inférieur à 0,5 %.

L'épidémie régressant, ces jeunes enchaînent sur des missions de prévention et d'éducation à la santé. Cette opération se déroule dans des conditions que le président a trouvées exemplaires.

Dans ces territoires, le taux de chômage des jeunes est de 60 %. La demande de service civique est donc très forte. L'agence devra non seulement satisfaire cette attente le plus largement possible mais également tenir compte des difficultés qu'impliquera le suivi du service civique.

Ce séjour aux Antilles a également été l'occasion pour le président de découvrir le service militaire adapté qui a été créé dans les années 1960 et qui se développe. Il concerne 3 000 jeunes domiens. Il passera à 6 000 jeunes d'ici à trois ou quatre ans. Leur travail est excellent et complémentaire du service civique. Il est donc probable qu'un partenariat soit organisé prochainement avec le service militaire adapté.

Le président annonce également le départ de 34 volontaires dans le cadre du programme Haïti. Les 10 premiers volontaires qui sont rentrés ont dressé un bilan mitigé de cette expérience : il est à la fois très positif sur les missions qu'ils ont effectuées et très critique sur les conditions d'encadrement, d'hébergement, de nourriture et de transport sur l'île. M. DUJOL et Melle LE MOAL, volontaire en service civique à l'agence, se sont rendus sur place, il y a une

semaine, afin d'organiser les missions suivantes. L'agence poursuit ce programme qui représente un vrai défi en raison de la complexité de sa gestion. Il s'agit d'un engagement de la France vis-à-vis d'Haïti, l'agence fera donc tout pour qu'il soit respecté.

Enfin, le président souhaiterait vivement qu'un groupe de travail puisse examiner la question de l'articulation du service civique et du handicap. Ce thème, qui n'est pas inscrit dans les priorités de l'agence, a été abordé lors d'une réunion organisée par Mme CROISET en Lorraine. La proportion de jeunes handicapés en service civique devrait être au moins équivalente à celle à laquelle est soumis le secteur privé. Cette dimension est rarement prise en compte. Quand on parle de diversité des publics, on pense aux qualifications et aux origines sociales mais rarement au handicap. L'agence doit démontrer sa capacité à agir en ce sens dès le départ afin de ne pas être engagée dans des missions où les jeunes handicapés n'auront pas leur place.

## Partenariats

### **Partenariats visant à favoriser l'accueil de jeunes en service civique et de diffuser l'information**

#### *Centre des jeunes dirigeants (CJD)*

M. MEUNIER, représentant le Centre des jeunes étudiants, indique que le CJD a souhaité s'investir sur la jeunesse, comme il le fait depuis longtemps pour plusieurs raisons. Non seulement le centre accueille de nombreux jeunes parmi ses adhérents mais il soutient également fortement le service civique.

Avant la conclusion de ce partenariat avec l'agence, le centre et Unis-Cité avaient déjà engagé une convention qu'ils ont signée en mars dernier. Elle consiste à mettre les adhérents du CJD à disposition d'Unis-Cité sur le territoire.

Les adhérents du centre sont des chefs d'entreprise bénévoles. Leur rôle consistera à présenter le monde de l'entreprise aux jeunes en service civique et à créer des passerelles avec les jeunes.

En outre, le centre travaille sur un sujet auquel M. MEUNIER tient tout particulièrement, la valorisation du service civique, afin qu'à compétences égales, on puisse donner avantage aux jeunes qui se sont engagés dans une mission citoyenne, comme le défend le CJD depuis 1992 avec l'idée de l'entreprise citoyenne. Cet engagement des jeunes pour la société doit être valorisé.

Le CJD, qui a signé une convention nationale avec l'AGEFIPH, s'intéresse également à la question du handicap qui lui tient à cœur et est prêt, le cas échéant, à mobiliser ses adhérents sur ce sujet.

Par ailleurs, le CJD est implanté dans neuf pays, dont la Tunisie et le Maroc. Les chefs d'entreprise locaux adhérant au centre de leur pays souhaitent examiner la question de l'accompagnement des jeunes français en service civique qui effectueraient, sur place, une mission d'intérêt général.

Enfin, cette convention s'accompagne d'une expérimentation : le CJD, association qui milite depuis 72 ans pour l'économie au service de l'homme et plus largement maintenant pour une économie au service de la vie, accueillera cette année, sur ses associations, trois, quatre, cinq jeunes au maximum. Cette opération se déroulera dans le cadre du projet que le CJD a lancé cette année sur le thème des jeunes et de l'entreprise. Une grande manifestation nationale, organisée par le centre, aura lieu le 24 mars 2011. Elle réunira 2 000 adhérents à l'échelle nationale et traitera de toutes les problématiques de jeunesse. Faire travailler des jeunes sur des problématiques de jeunes devrait être très intéressant.

*Ministère de l'Education nationale*

Le président indique que la convention passée avec le ministère de l'Education nationale a deux objets principaux :

- faire en sorte que dans les établissements de l'Education nationale, il y ait une information sur le service civique, selon des modalités qui seront à définir et à préciser ;
- travailler ensemble sur des missions de service civique ciblées (soutien scolaire ou accompagnement, par exemple), dans le cadre de deux opérations, les internats d'excellence et les établissements de réinsertion scolaire, sous réserve de l'agrément de ces structures.

L'agence s'assurera que ces missions d'intérêt général ne se substitueront pas à des emplois.

Cette opération concernera 90 volontaires.

Elle s'inscrit dans la ligne des partenariats en cours de montage avec les parcs nationaux et d'autres établissements de cette nature.

Sans aborder le fond de cette convention, M. LESTERLIN se doit, en tant que président du groupe 1, d'évoquer le fait que cette question a été abordée par plusieurs membres du groupe qui sont particulièrement impliqués dans les missions en relation avec l'Education nationale et qui s'interrogent légitimement sur le risque que l'engagement de jeunes dans une mission de service civique soit interprété comme des emplois qui relèvent de la responsabilité du ministère de l'Education nationale.

Par ailleurs, M. LESTERLIN ne considère pas incongru que les conventions signées entre deux comités stratégiques puissent faire l'objet d'une communication au groupe de travail qui a pour charge de donner des avis à l'agence sur les questions de partenariats, ce qui n'est pas le cas. En effet, il n'a pas eu communication de cette convention. C'est la raison pour laquelle il a demandé à ce qu'elle soit présentée.

Le président s'engage à ce que dorénavant, les conventions soient systématiquement transmises à chaque membre du comité stratégique même si celles-ci peuvent être consultées sur le site Internet de l'agence.

*Union nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ) et Union nationale des missions locales (UNML)*

M. DUJOL indique que l'UNIJ, tête du réseau des BIJ et des CRIJ, regroupe plusieurs milliers de points Information Jeunesse. Les jeunes se tournent spontanément vers ces structures, tout comme vers celles que réunit l'UNML, afin de trouver de l'information sur les sujets qui les concernent. L'agence a donc signé une convention cadre avec ces deux réseaux d'information dans le cadre de la diffusion de l'information sur le service civique. Tous les échelons de ces réseaux sont concernés.

Enfin, outre la diffusion des supports de communication que les membres du comité stratégique connaissent, un travail de communication sur la nature du service civique et son esprit est réalisé auprès des personnels des BIJ, CRIJ et missions locales afin que l'information délivrée auprès des jeunes soit précise et pertinente.

*Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)*

M. DUJOL indique que cette convention de partenariat avec l'AEFE, dont le réseau scolaire participe à la vie de la communauté française à l'étranger et aux relations avec le pays d'accueil, vise à faciliter l'accueil des jeunes en service civique au sein des lycées français à l'étranger.

Cet organisme sous tutelle du ministère des Affaires étrangères offre ainsi à l'agence la possibilité d'internationaliser les missions qu'elle propose dans un cadre attractif et sécurisé.

La première volontaire, Mlle Loïca BERNARD, a signé son engagement de service civique au lycée français de Londres. Elle sera à pied d'œuvre auprès des élèves dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

L'objectif pour le réseau est d'accueillir en gestion directe 50 jeunes dès 2010 dans l'ensemble des établissements.

Les missions confiées permettront aux volontaires d'être en contact avec les élèves dans des situations variées :

- participation à l'encadrement et à l'animation d'activités hors temps scolaire (activités artistiques, culturelles et sportives, ateliers, sorties scolaires...),
- aide particulière à destination des élèves en situation de handicap,
- aide et accompagnement des élèves pendant les cours,
- aide aux devoirs et aux leçons.

*Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ)*

M. DUJOL indique que l'agence et l'AFIJ ont signé une convention de partenariat pour la promotion et le développement du service civique auprès des jeunes et des structures d'accueil des jeunes en service civique. L'AFIJ s'engage notamment à :

- proposer des missions de service civique aux jeunes dans le domaine de la solidarité et participer au recrutement des jeunes par les structures d'accueil partenaires de l'AFIJ ;
- mener des actions de sensibilisation et de diffusion de l'information du service civique auprès des jeunes et de ses partenaires locaux, associations et collectivités locales - l'agence met à disposition des relais de l'AFIJ des outils et supports de communication (affiches, dépliants, etc.).

*Confédération des MJC de France (CMJCF)*

M. DUJOL indique que les MJC étant au cœur des réseaux de sociabilisation des jeunes, notamment dans certains quartiers, il était naturel de signer une convention de partenariat avec la CMJCF. Celle-ci s'organise autour de deux missions :

- sensibiliser et diffuser l'information du service civique,
- développer l'accueil des jeunes en service civique au sein des MJC.

### **Partenariats visant la valorisation du service civique à travers une reconnaissance qui serait un atout**

Le président indique que cette deuxième catégorie de partenariat vise à ce que des jeunes, au moment de leur recrutement, aient la possibilité d'effectuer leur service civique avant de commencer à travailler pour l'entreprise. Le partenariat avec HEC Paris s'inscrit dans ce cadre.

Le président rappelle qu'un débat a eu lieu au Parlement à ce sujet et que le gouvernement a été contraint de s'opposer à un amendement qui proposait un « congé de service civique ». Peut-être serait-il intéressant de réexaminer cette question dans quelques années dans le cadre d'un dialogue social.

*Conférence des présidents d'université (CPU)*

M. DUJOL indique qu'un projet de décret relatif aux conditions de valorisation du service civique dans les cursus universitaires, et plus généralement dans l'enseignement supérieur (attribution de crédits au CTS, par exemple), a été étudié dans les différentes commissions de la Conférence des présidents d'université.

Le texte est en train d'être examiné par le ministère de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

Ce partenariat ne concerne pas les établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé. Il sera à compléter.

M. GODARD, président de l'université de Marne-la-Vallée, souligne que ce projet de décret est le fruit de la réunion tripartite qui a rassemblé l'Agence du service civique, la Direction générale de l'enseignement supérieur et la Conférence des présidents d'universités. La rédaction du décret ne soulève pas de difficulté majeure. La question est maintenant de savoir comment il se concrétisera.

La CPU a produit un document de trois ou quatre pages assez détaillé sur les différentes questions que posait la mise en place du service civique dans les universités. Il n'existe aucun point dirimant. Néanmoins, il faudra être très clair et très prudent par rapport à l'articulation du service civique avec les emplois étudiants, par exemple, qui soulèvent quelques inquiétudes.

Par ailleurs, il s'agit moins d'une question de valorisation que de validation du service civique. A quelles conditions le service civique peut-il faire l'objet de l'obtention de crédits au CTS ? Il est évident que l'inscription pédagogique d'un service civique dans un cursus d'enseignement doit être discutée et négociée avec l'équipe pédagogique par le jeune avant qu'il ne s'engage.

Enfin, M. GODARD signale que la CPU est sollicitée de tous côtés par l'agence et notamment par son président. Il serait donc judicieux de convenir d'une méthode de travail plus cohérente, la question du service civique étant traitée au niveau national par la CPU.

Le président répond que la maladresse dont il a fait preuve ainsi que l'agence ne peut s'expliquer que par leur intérêt à trouver une solution le plus rapidement possible comme le président l'a écrit à M. GODARD.

M. LESTERLIN demande si les travaux de préparation du décret sur la valorisation du service civique dans le cursus universitaire ont vocation à se traduire par une inscription au contrat que le jeune doit signer avec l'organisme d'accueil et comment cela s'articulera, le cas échéant, par rapport au projet de décret dont il n'a pas connaissance.

M. DUJOL indique que le dispositif qu'esquisse le décret prévoit une convention tripartite entre l'organisme d'accueil qui signe un contrat de service civique avec le jeune, le jeune qui est à la fois en service civique et qui est inscrit à l'université, et le responsable pédagogique : ce jeune fait son service civique ; celui-ci est inscrit dans un cursus et, s'il est validé, avec un rapport qui pourrait être validé dans le cadre de l'unité d'enseignement en question.

M. GODARD confirme.

M. LESTERLIN aimerait néanmoins savoir comment cela se traduit en termes d'engagement contractuel pour le jeune, l'organisme d'accueil et l'université dans laquelle il est inscrit.

M. DUJOL répond que l'introduction de cette convention tripartite qui définit de façon spécifique les engagements respectifs des trois parties découle des discussions qui ont eu lieu suite aux différents aspects que soulevait la valorisation du service civique.

M. GODARD ajoute que la convention tripartite est une forme d'engagement contractuel très courante qui a déjà fait ses preuves et cite l'exemple des étudiants en alternance qui sont inscrits à l'université de Marne-la-Vallée et dont 23 sont en apprentissage.

### **Partenariats visant à faire bénéficier les jeunes en service civique d'avantages en nature et/ou commerciaux**

#### *Orange*

Le président indique que ce partenariat non exclusif porte sur une offre de téléphonie préférentielle avec SMS illimités pour les jeunes en service civique.

Plusieurs discussions sont en cours avec les collectivités sur différents avantages. Le président espère que les régions et les grandes villes offriront bientôt la gratuité des transports ou des tarifs préférentiels aux jeunes en service civique et sollicite l'intervention des membres du comité stratégique.

#### *Chèque Déjeuner*

La société coopérative Chèque Déjeuner a décidé de créer le « Chéquier Volontaire » à destination des jeunes en service civique. Ce moyen de paiement, octroyé par les organismes accueillant des volontaires, facilitera la prise en charge de la restauration (chèque déjeuner du volontaire) ou de l'hébergement des jeunes en service civique (chèque de services du volontaire).

Ce dispositif légal et réglementaire tire son origine de la loi de 2006 sur le volontariat associatif et a été repris à l'identique par la loi du 10 mars.

Cette initiative pourrait être reprise par les trois autres émetteurs agréés.

M. LOUIS, directeur de l'association Les Enfants du Canal, demande si les jeunes en service civique ne pourraient pas avoir le même statut que les étudiants et bénéficier des avantages qu'offre la carte d'étudiant. Il souligne que les avantages dont peuvent bénéficier les jeunes en service civique sont une préoccupation particulière de nombreuses structures d'accueil, notamment par rapport à l'indemnité que reçoivent les jeunes. M. LOUIS indique également que le partenariat que souhaite signer l'Agence nationale des chèques vacances avec l'Agence du service civique irait tout à fait dans ce sens.

M. TOCHE, directeur de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rappelle que selon la loi, le service volontaire européen (SVE) est une forme d'engagement de service civique et soulève qu'il serait intéressant d'établir un partenariat avec la Commission européenne sur ce service volontaire. En effet, il serait dommage que les jeunes volontaires européens ne puissent pas bénéficier des avantages dont pourraient profiter les jeunes en service civique.

Par ailleurs, M. TOCHE aimerait que s'instaure une certaine fluidité entre volontariat européen et engagement de volontaires en service civique même si cela s'avère complexe et propose que l'INJEP, en tant qu'opérateur du SVE, intervienne auprès de la Commission européenne afin de faciliter les discussions sur ce partenariat.

A ce propos, le président a eu un bref échange avec le responsable du programme Jeunesse de la Commission européenne, M. LEJEUNE, qui est tout à fait ouvert à ce partenariat, et propose de le rencontrer avec M. TOCHE à l'occasion d'une prochaine venue. Le service volontaire européen offre des perspectives très intéressantes. Le président rappelle que l'Europe compte 100 millions de jeunes de moins de 35 ans et que 6 000 choisissent le volontariat européen. Désireuse de développer ce programme, la Commission européenne est prête à s'appuyer sur les services civiques nationaux. Toute la question est de savoir comment

réorienter le service européen vers des crédits qui complèteraient les services nationaux quand ils se font en dehors du pays d'origine. En effet, les crédits européens ne sont pas en augmentation sensible. La France pourrait donc verser aux jeunes l'indemnité de base et l'Europe prendrait en charge le voyage, le surcoût, la formation éventuelle, etc. Cela permettrait d'augmenter le nombre de jeunes qui pourraient effectuer une partie de leur service civique dans un autre pays européen.

Quant à la question des avantages en nature et/ou commerciaux dont pourraient bénéficier les jeunes en service civique, le président rappelle que certains ne dépendent pas de l'Etat comme les tarifs cinéma et souligne la très grande implication des collectivités locales en ce sens. L'idéal serait d'offrir les avantages des étudiants ou des allocataires du RSA. Dans ce cadre, le président propose que l'agence prenne contact avec les CROUS.

M. DUJOL ajoute que la prochaine circulaire relative aux bourses précisera qu'on peut être étudiant boursier et en service civique.

L'agence réalise un travail systématique auprès des principaux services publics qui peuvent être en relation avec les jeunes (CAF, Pôle Emploi, URSSAF) afin que la notion de volontaire en service civique soit mieux comprise et mieux entendue.

M. LESTERLIN aimerait savoir si les conventions de partenariat intègrent le dispositif d'évaluation et si le dispositif d'évaluation de droit commun qui sera évoqué tout à l'heure s'appliquera aux missions qui s'inscrivent dans ces partenariats.

En ce qui concerne les futurs partenariats avec les entreprises, M. LESTERLIN se félicite que le comité stratégique puisse en débattre avant leur signature, ce qui n'a pas été le cas des conventions qui ont été évoquées aujourd'hui. En effet, M. LESTERLIN considère que cette instance est « le parlement du service civique » et qu'il vaut mieux évoquer les questions de fond avant qu'après signature.

Quant aux conventions qui seraient à signer avec des grandes entreprises, M. LESTERLIN aimerait connaître leur nature.

Enfin, s'agissant des prestataires de services, qui sont des entreprises publiques ou privées, il est évident qu'on ne peut pas mettre sur le même plan les discussions que l'agence engage avec les collectivités territoriales, et notamment les régions, qui ont la compétence de la gestion des services publics dont les TER, avec des entreprises privées qui placent l'agence en situation de discuter avec le marché. La question s'est posée dans un des groupes de travail de savoir si la convention de prestations privilégiées pour les jeunes engagés du service civique signée avec Orange ne s'inscrivait pas dans la concurrence. Pourquoi Orange ? Pourquoi pas SFR ? Pourquoi pas les autres opérateurs ? Avec les entreprises publiques (SNCF) ou les services publics (TER gérés par les régions), la question se pose en des termes juridiques et politiques différents. M. LESTERLIN souhaiterait avoir quelques clarifications.

Le président répond que ces différences entre prestataires de services n'avaient pas échappées à l'agence et souligne que dans le cas de la SNCF, il s'agit d'une question budgétaire et pas d'une question politique ou juridique : la SNCF est prête à accorder la gratuité des trains si l'Etat augmente sa subvention en conséquence.

En ce qui concerne les collectivités, la situation est différente car elles appliquent des tarifications. C'est le cas de l'Ile-de-France qui a mis en place une tarification Jeunes avec différents statuts. Dans ce cadre, il faut veiller à ce que les jeunes en service civique, qui ne sont pas très nombreux par rapport à l'ensemble des jeunes, ne soient pas oubliés. Cela nécessite une délibération du STIF précisant que les jeunes en service civique peuvent bénéficier des avantages réservés à telle catégorie.

Par ailleurs, le président est tout à fait d'accord pour mettre un terme aux partenariats avec des prestataires de services, privés, à but non lucratif ou autres, si le comité stratégique pense que cette stratégie n'est pas appropriée. Conclure ce type de convention n'a qu'une finalité, être proactif afin de faire en sorte que les jeunes en service civique aient accès à des services qui leur sont nécessaires pendant la durée de leur engagement. Pousser les entreprises privées à accorder certains avantages avant qu'elles n'y pensent de leur propre chef n'est pas absurde.

En outre, il est préférable de s'adresser à un seul opérateur plutôt qu'à tous les opérateurs, cela crée un effet d'aubaine.

Enfin, la ligne que suit l'agence est de ne signer aucun partenariat exclusif.

M. LESTERLIN en convient mais ne comprend pas pourquoi les questions de prise en charge des prestations pour les jeunes en service civique devraient être exclues *a priori* sous prétexte d'implications budgétaires. Il revient au Parlement de décider de l'enveloppe qu'il met à la disposition du gouvernement afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique publique qu'est le service civique. La question n'est pas close *a priori*, elle doit être posée. En quoi la nature de la convention entre l'Etat et la SNCF justifierait-elle de la rayer de la discussion ? Il convient que le comité stratégique ne l'exclue pas *a priori* afin que les parlementaires qui relaieront les recommandations du comité puissent s'appuyer sur lesdites recommandations. Evidemment, il ne s'agit pas d'envisager cette question dès la séance publique qui traitera de la mission Vie associative la semaine prochaine, mais celle-ci se pose.

Il ne faut pas laisser croire que le débat sur le risque d'instrumentalisation du service civique par le marché n'a pas eu lieu au Parlement. Celui-ci a été tranché à l'unanimité par la droite et la gauche par la décision d'exclure les entreprises du champ du service civique. Chaque personne présente connaît la loi, il est donc inutile d'entrer dans les détails. Cette décision défend l'idée de veiller à tout prix à ce que le service civique, dont chacun est attaché à valoriser l'image, non seulement de ce dispositif mais également de ceux qui s'y engagent, ne devienne pas un objet de marketing pour des entreprises privées. Ce principe s'impose à l'agence. Il ne s'agit pas de ne pas passer de convention avec des prestataires de services qui ne seraient pas strictement publics, mais de faire attention à l'utilisation qui sera faite des liens juridiques que l'agence tissera par la signature de conventions. M. LESTERLIN en appelle à la plus grande vigilance et au respect de l'esprit de la loi et de sa lettre.

La vigilance vis-à-vis de la loi, de son esprit et de sa lettre est, en effet, de mise, le président en convient. Néanmoins, il souhaite faire une distinction : ce qui a été exclu par le Parlement, à juste titre, explicitement et à l'unanimité, avec l'accord du gouvernement en exercice, était le fait qu'un jeune ne puisse pas faire son service civique dans une entreprise à moins que cela ne soit dans le cadre du volontariat international en entreprise (VIE). Seuls les organismes publics ou à but non lucratif peuvent accueillir des jeunes en service civique.

Quant à la question des partenariats et des SMS illimités, elle n'a pas été évoquée au Parlement. Certes, il faut être vigilant à cet égard et ne pas être angélique. Néanmoins, il ne faut pas exclure qu'une entreprise puisse valoriser le fait qu'elle fasse bénéficier les jeunes en service civique de tel ou tel avantage, mais les avantages dont profitent les jeunes doivent être supérieurs à ce que peut en tirer l'entreprise.

Ces deux vigilances sont différentes, l'agence y veille, notamment sur la question des partenariats avec les entreprises que soulevait M. LESTERLIN. Comme l'indiquait le président, l'objectif est d'offrir la possibilité à une entreprise, dans sa politique de ressources humaines, de s'engager à ne pas dire non à un jeune qui souhaiterait partir six mois pour effectuer son service civique et qu'elle ne lui annonce pas à son retour qu'il ne retrouve pas le poste qu'il aurait dû tenir s'il n'était pas parti.

Enfin, le président demande aux membres du comité stratégique si ces orientations paraissent conformes à l'esprit du service civique.

Mme TRELLEU-KANE, présidente de l'association Unis-Cité, trouve que les orientations et la stratégie adoptées par l'agence sont cohérentes, intelligentes, pragmatiques. La priorité doit être donnée aux transports et au logement dans les discussions que doivent tenir les différentes instances de l'agence. Cette question se pose avec acuité, en particulier en Ile-de-France où vivre avec l'indemnité qui est versée aux jeunes engendre quelques difficultés. Les avantages tels que la téléphonie sont secondaires. Il faut trouver ensemble des conditions pratiques afin que les jeunes disposent des moyens nécessaires pour s'engager. Il revient aux parlementaires de défendre le budget du service civique. Il s'agit d'un véritable enjeu pour lequel Mme TRELLEU-KANE remercie les parlementaires de prendre les devants.

<p><b>Bilan d'étape sur les agréments délivrés à ce jour par l'agence et les délégués territoriaux de l'agence</b></p>
--

Le point sur les agréments délivrés et les jeunes volontaires accueillis à ce jour est présenté par M. DUJOL.

M. BOUDJEMA, représentant l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), observe que le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) n'a été mentionné ni dans la fiche ni lors de la présentation. Les fédérations sportives affinitaires réalisent un réel travail sur le terrain et pourraient être associées aux missions de solidarité en particulier. Ce partenaire est important. Il serait dommage que le sport n'ait pas sa place dans le service civique.

M. DUJOL indique qu'il s'agit d'un oubli. Des discussions sont en cours avec le CNOSF afin de formaliser un partenariat. Cela a pris plus de temps que prévu car le CNOSF s'est interrogé sur son rôle. Il a finalement décidé de se positionner comme relai d'information et comme appui méthodologique auprès des fédérations.

D'ores et déjà, même si aucune convention n'est signée, l'agence a noué des relations très suivies avec le CNOSF dans le cadre de la diffusion de supports en direction des différentes fédérations.

Parmi les fédérations affinitaires que M. BOUDJEMA a évoquées, M. DUJOL cite le cas de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui est l'une des plus grandes fédérations et qui peut jouer un rôle important en matière périscolaire.

Enfin, le partenariat avec le CNOSF permettra d'augmenter le pourcentage des agréments délivrés en matière sportive.

Mme GRATACOS, déléguée générale du réseau d'associations étudiantes Animafac, aimerait connaître la répartition entre les associations et les autres structures agréées.

M. DUJOL répond que les statistiques ont été établies sur la base d'extractions réalisées au niveau national. Par construction, les collectivités locales ne sont pas incluses puisqu'elles ne sont pas agréées à l'échelon national. En revanche, les membres du comité stratégique disposent de la liste exhaustive des structures agréées au niveau local. La proportion de collectivités agréées est faible et vient confirmer la présentation de M. DUJOL. Ont été agréés Paris, Agen, Lille et le conseil général de Saône-et-Loire (71).

Mme GRATACOS se demande si certaines collectivités n'ont pas fait le choix de l'intermédiation. Cela expliquerait qu'elles ne soient pas directement agréées.

M. DUJOL indique qu'en général, les collectivités optent pour les deux. Bordeaux, par exemple, qui travaille beaucoup avec Unis-Cité, offre la double dimension d'organisme d'accueil et de structure d'appui. La ville de Lyon s'interroge également depuis plusieurs mois à ce sujet.

Le président ajoute qu'il en est de même pour Grenoble. En fait, plusieurs collectivités locales ont commencé à constituer un dossier. Certaines comme Agen ont été très rapides, d'autres sont en train de délibérer.

Par ailleurs, quelques collectivités ont lancé des initiatives originales. Le conseil général de Corrèze, par exemple, s'est engagé à verser 100 euros à chaque structure corrézienne, que ce soit une association ou une ville, pour tout jeune en service civique.

Mme TRELLU-KANE souligne que le conseil général devrait verser aux structures le montant de 100 euros par mois.

Le président poursuit que cette initiative a été mise en place il y a une quinzaine de jours, lors d'une réunion avec tous les acteurs locaux. De la même façon, en Martinique et en Guadeloupe, les collectivités ont versé un complément aux structures d'accueil (Ligue de l'enseignement, ARS, etc.).

M. LESTERLIN considère que cette inversion des proportions entre les agréments nationaux et locaux est le résultat d'un retard coupable. Nombre de représentants de l'Etat n'ont pas suivi les instructions que l'agence leur avait envoyées à la mi-juin. Le tableau qui a été communiqué au groupe 1 le montre : de nombreuses régions n'ont pas procédé à cet exercice. Le législateur a voulu dans la loi un dispositif piloté par l'Etat. Le fait que rien ne se déclenche tant que les fonctionnaires dûment désignés ne sont pas sollicités explique cette situation.

M. LESTERLIN a assisté la semaine dernière à l'installation du comité de coordination régional, seule instance de concertation et de partenariat, dans sa propre région, en Auvergne. Le préfet, à qui il en avait parlé bien avant les vacances, a, néanmoins, cru devoir attendre avant-hier, au milieu des grèves, pour installer ce comité. L'ignorance des participants sur la nature même du dispositif est affligeante. M. LESTERLIN peut en témoigner : plusieurs élus des départements du sud de l'Auvergne n'avaient aucune connaissance du dispositif.

Cette situation regrettable est grave car le dispositif ne fonctionnera pas si les acteurs, les partenaires, ceux qui le portent, c'est-à-dire les trois catégories de personnes morales qui ont été retenues dans la loi, ne sont pas mobilisés et ne s'approprient pas le dispositif.

Enfin, M. LESTERLIN rappelle qu'un fonctionnaire ne prend pas des initiatives dans un département tant que la réunion avec son préfet de région n'a pas eu lieu.

Le président souhaiterait nuancer le constat de M. LESTERLIN et défendre l'Etat car il peut témoigner que dans de nombreux territoires ou régions comme la Lorraine, le comité de coordination s'est réuni pour la deuxième fois, que le dispositif était en place et que les référents avaient été nommés. La mobilisation des services de l'Etat est forte.

Par ailleurs, l'appropriation passe également par l'imprégnation et les contacts locaux. Il ne faut pas voir un signe d'inquiétude par rapport à une instruction assez souple, envoyée fin juin, dans le fait qu'à la mi-octobre, tout ne soit pas complètement en phase sur tous les territoires. S'appuyer sur l'expérience de territoires pilotes et la partager lors de réunions nationales n'est pas une mauvaise stratégie.

Le dispositif a été très rapidement accepté et bien accueilli par les services déconcentrés. Ceci a été facilité par la poursuite des contacts qui s'étaient noués et du travail qui a été réalisé avec l'Acsé et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Le président est très optimiste quant au pilotage de l'Etat et son implication.

Mme CROISSET, directrice régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, peut en témoigner pour la Lorraine et indique qu'il en va sûrement de même pour les autres régions même si cela se concrétise sous d'autres formes. Le président a assisté à la deuxième réunion du comité de coordination régional la semaine dernière. L'intérêt de ce comité ne réside pas

dans la mise en place formelle d'une réunion avec les différents acteurs concernés (les collectivités, les grandes têtes de réseaux associatifs, les services de l'Etat, les jeunes et les personnalités qualifiées), il est dans les débats engagés au sein de ce comité.

Dès la première réunion, tous les acteurs ont été mobilisés par plusieurs thématiques très fortes comme l'accompagnement des jeunes et leur parcours, ce qui rejoint ce qui a été mentionné par rapport à l'université et à la valorisation des compétences.

Les services de l'Etat comme les collectivités et les associations s'interrogent avec intérêt et s'attachent à trouver des solutions. Comment peut-on aller plus loin que le service civique ? Comment, en amont ou en aval du service civique, peut-on imaginer des articulations, sans les rendre obligatoires, avec d'autres démarches, d'autres dispositifs, qui enrichissent le service civique ? Cette réflexion est en train d'avoir lieu au sein du comité de coordination régional.

Le comité a également beaucoup travaillé sur la communication. Il serait favorable à la conjugaison d'opportunités, qui n'ont pas pour objet le service civique mais auxquelles on peut l'intégrer, avec la signature d'un agrément. Ainsi, le service civique a-t-il été inscrit à l'ordre du jour des quatre assemblées générales des maires des quatre départements qui constituent la Lorraine ainsi qu'à celui de l'assemblée générale du Comité régional olympique et sportif (CROS) à laquelle Mme CROISET assiste. Cette initiative permettra de sensibiliser les collectivités.

Aux niveaux régional et local, on ne peut pas envisager la communication dans les mêmes termes qu'au niveau national. Au niveau national, on peut cibler les grands médias, les grandes chaînes de radio, les quotidiens nationaux. Aux niveaux régional et local, on n'attire pas les médias si on organise une conférence de presse ayant pour objet le service civique. Il faut qu'une personnalité comme M. HIRSCH y participe. Ce type de communication est plus percutant et attirera les médias.

La communication est à plusieurs facettes. Elle se met en place. Mme CROISET est optimiste.

M. VOISIN, représentant d'ATD Quart Monde, indique qu'il avait souvent remarqué l'absence des collectivités locales dans les discussions qui ont eu lieu l'année dernière. Peut-être est-ce un signe que cela démarre plus tard dans les collectivités locales ou qu'elles n'avaient pas été vraiment impliquées dès le début. Néanmoins, l'implication des collectivités dans le dispositif est importante : une vraie relation s'instaurera entre les jeunes et la cité si la cité est vraiment présente. M. VOISIN prend donc acte de la douceur de ce démarrage mais note qu'il y a de l'espoir.

Le président indique qu'il ne faut pas en tirer de conclusion définitive. Les procédures d'ajustement qui ont été mises en place offrent la souplesse nécessaire à l'agence pour réagir et s'adapter. Il préfère que les collectivités locales tournent sept fois leur plume dans leur encrier et qu'elles soient sûres qu'elles ne proposeront pas des substitutions d'emplois aux jeunes en service civique plutôt qu'elles ne se précipitent et qu'elles ne se retrouvent dans quelque temps avec des sous-emplois et des sous-employés.

Le président est plutôt inquiet quant à la capacité d'initier des projets qui répondent aux besoins des jeunes les plus en difficulté et sur lesquels ils seraient prioritaires. Il faut que les missions, l'encadrement, la communication et la valorisation soient adaptés à ces jeunes. Ce qu'il a vu aux Antilles lui a vraiment donné l'impression qu'on était dans le cœur, l'esprit et la lettre du service civique. Toute la difficulté est là. Il faut éviter que le service civique devienne le web master pour le jeune entre son master et son doctorat.

Mme BELLAOUI, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement, souhaite également témoigner du fait que les missions qui sont remplies par les jeunes dans les associations le sont sur des territoires très variés. Le plus souvent, leur mission est construite avec les collectivités territoriales. L'agrément national cache la réalité territoriale. On a l'impression qu'il s'agit d'agréments parisiens. Or, ce sont des agréments qui couvrent l'ensemble du territoire dans

toutes ses composantes. Ainsi, le service civique existe d'ores et déjà dans 70 départements où la Ligue de l'enseignement est présente.

M. TOCHE cite l'exemple d'une réunion à laquelle il a participé dans l'Ouest de la France et dont le thème était la recherche d'actions visant à accompagner les jeunes des quartiers populaires. Les élus Jeunesse de toutes les grandes villes de l'Ouest de la France étaient présents ainsi que des professionnels de la jeunesse. Les élus étaient très enthousiastes vis-à-vis du service civique. Les jeunes des quartiers populaires étaient tout à fait volontaires. En revanche, les professionnels de jeunesse (éducateurs, animateurs, etc.) lui ont semblé sceptiques. Il est donc important que les efforts de communication ne s'adressent pas uniquement au grand public, aux jeunes et aux élus mais également à ces prescripteurs qui doivent être porteurs du projet de service civique.

M. LOUIS constate un écart entre le chiffre théorique et le chiffre réel. Les propositions de missions qui sont en ligne correspondent-elles aux chiffres ?

M. DUJOL répond qu'à fin septembre, les chiffres sont légèrement inférieurs à la courbe de montée en charge théorique, même si l'écart s'est cumulé en juin, juillet et août. Cette évolution a plutôt été conforme aux prévisions de l'agence. En fait, le nombre de missions proposées en juin, juillet et août n'est pas surprenant quand on tient compte de la genèse du dispositif et des contraintes auxquelles ont dû faire face les structures dont l'activité connaît une saisonnalité très marquée.

S'agissant des missions en ligne, leur nombre est stable autour de 1 700-1 800 missions. Ce « stock » d'annonces est suivi tous les jours. La rotation (*turnover*) est évidemment importante. Certaines missions sont pourvues, d'autres sont mises en ligne. Les 5 000 ou 6 000 missions à pourvoir sont aujourd'hui en ligne. Une action est menée vis-à-vis des jeunes pour les convaincre d'aller sur le site et s'inscrire ainsi que vis-à-vis des structures afin que leurs agréments se transforment en missions sur le terrain et ne restent pas lettre morte.

M. LESTERLIN se déclare très optimiste sur les potentialités des collectivités territoriales. Encore faut-il qu'elles soient mobilisées et que l'outil prévu à cet effet soit mis en place. Il espère que ces fortes potentialités permettront de présenter, au prochain comité, des statistiques qui auront évolué entre l'initiative associative et l'initiative des collectivités territoriales.

Par ailleurs, M. LESTERLIN indique à Mme CROISSET qu'il défend également l'Etat et qu'il ne peut que se féliciter qu'il existe des directeurs régionaux aussi dynamiques qu'elle qui a lancé le dispositif comme chacun l'espérait le plus rapidement possible et avec la fougue qu'elle manifeste et qui n'est certainement pas étrangère au fait qu'elle ait été sollicitée pour siéger dans cette instance. Chacun avait conscience *a priori* que certains traîneraient les pieds plus que d'autres. Le président et M. LESTERLIN ont pu le constater au niveau national au moment du débat parlementaire. Ils n'avaient pas que des alliés, y compris au gouvernement. Ils retrouvent la même situation sur le terrain. Il faut être lucide, oser le dire et encourager ceux qui ont pris un peu de retard à le rattraper.

Enfin, M. LESTERLIN ne peut pas passer sous silence le « hold-up » que le SIG a fait à deux reprises quant aux campagnes de communication qui devaient être consacrées au service civique, l'une avant les vacances d'été, l'autre à la rentrée, afin d'y substituer une campagne sur les retraites. M. LESTERLIN se réjouit donc que la campagne de communication démarre enfin à la radio et sur Internet. Cela n'est certainement pas étranger aux évolutions que l'agence a pu constater ces derniers jours.

#### **Point sur la communication engagée à ce jour**

Après avoir présenté le point sur la communication, M. CHANSON fait part des données qu'il a recueillies hier soir.

La photographie de la population cible du service civique est assez homogène. La communauté sur le site réunit 20 400 jeunes. Elle comprend 60 % de garçons et 40 % de filles. 20 % viennent d'Ile-de-France, 10 % du Nord-Pas-de-Calais et 8 % de PACA.

En ce qui concerne le niveau d'études, 27 % ont le bac, 15 % sont sans qualification et 11 % ont un niveau BEP/CAP. On enregistre environ 10 % de jeunes dans toutes les tranches d'âge, bien que les 25 ans ne représentent que 4 %.

Pendant l'été, l'agence a bénéficié d'importantes retombées presse, suite aux actions menées par certaines associations comme Unis-Cité qui a fait prévaloir dans les médias, notamment locaux, tous les engagements sur le terrain des jeunes en service civique. Par exemple, plusieurs reportages sur le service civique ont eu lieu à Marseille au cours de l'été.

L'agence a également entamé un travail au quotidien qui commence à porter ses fruits.

Enfin, les membres du groupe de travail Communication et participation des jeunes sont convenus que celui-ci serait associé à la rédaction de tous les cahiers des charges afin de pérenniser le site Internet et travailler sur la stratégie de communication de l'année prochaine de façon à créer un véritable maillage sur ces questions entre le comité stratégique et l'agence.

M. LESTERLIN pense qu'il conviendrait de faire preuve d'un peu plus de prudence dans les slogans retenus, à la veille de la grande campagne pendant laquelle l'agence s'adressera au milieu scolaire dans les établissements scolaires. Il fait allusion à l'affiche qui mentionne qu'on peut être un bon professeur sans avoir été un bon élève. Ce message comporte une ambiguïté forte. L'agence a tout intérêt à mettre le corps enseignant de son côté dans cet exercice de communication à l'égard des élèves.

M. CHANSON en convient. Cette question a fait l'objet d'un débat au sein de l'agence et du SIG. Chacun était conscient que cette affiche était volontairement provocatrice. L'agence de publicité l'a recommandée. M. CHANSON propose qu'une réflexion soit menée, à l'issue de cette réunion, sur le terme « professeur » afin de trouver une formulation qui convienne à tous et qui ne remette pas en cause le principe même de l'annonce.

Il invite également les membres du comité stratégique à lire le paragraphe d'accompagnement de l'affiche (*body copy*) car quelques petits ajustements doivent être apportés.

Enfin, M. CHANSON souligne que, quel que soit le support utilisé (spot radio, témoignages vidéo sur le site, affiches), l'agence a toujours travaillé avec des personnes jeunes, concernées et en service civique.

Le général AUGIER DE CREMIERS, directeur du Service national, ajoute que l'agence a délivré à la Direction du service national un clip vidéo que ses services sont en train de dupliquer à 11 000 exemplaires sur des clés USB. Celles-ci seront destinées aux animateurs, aujourd'hui, de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) et, demain, de la Journée défense et citoyenneté. Dès le début du mois novembre, les jeunes passant en JAPD pourront visionner ce clip qui est très bien fait. En parallèle, la documentation et les affichettes ont été distribuées. Elles sont donc disponibles dès maintenant sur les sites de JAPD. A partir de la fin de l'année, environ 20 000 jeunes recevront l'information et visionneront le clip sur le service civique. Il est probable que cela entraînera un flux assez régulier de jeunes qui rechercheront de l'information sur le site Internet de l'agence.

Le président se réjouit du partenariat qui a été noué avec la Direction du service national et se félicite qu'on puisse rapidement irriguer l'ensemble des sites de JAPD.

M. CHANTEAU, représentant du Secours catholique, aimerait connaître le nombre d'agrément délivrés aux structures qui sont prêtes à accueillir des jeunes entre 16 et 18 ans.

Le président pense qu'il n'y en a pratiquement pas.

Mme BELLAOUI signale que la Ligue de l'enseignement préside le Réseau national des juniors associations qui est constitué d'associations de mineurs et qu'une des missions sur lesquelles la Ligue a été agréée consiste à animer ce réseau. Il existe donc une sensibilité particulière vis-à-vis de cette question même si cela ne représente pas des chiffres importants.

Mme CATEL, représentant le Conseil national des missions locales, précise que les 16 à 18 ans ne sont pas exclus de la convention que le conseil a signée et que certaines missions proposées en interne ont été montées pour des mineurs.

Le président demande si les missions locales ont déjà engagé des jeunes.

Mme CATEL répond que cela est le cas mais en nombre restreint. Les missions locales se trouvent dans une situation de rentrée, ce qui est un peu particulier. A la rentrée, les jeunes qui s'adressent aux missions locales, viennent pour chercher du travail. Il est donc difficile de leur proposer une situation d'engagement volontaire. La montée en charge devrait se concrétiser un peu plus tard dans l'année.

M. HIMENE, représentant de la communauté d'agglomérations Vitré Communauté, souligne que Vitré Communauté a prévu dans son agrément, qui couvre 13 missions, l'accueil de deux jeunes mineurs. L'un a quitté le bac très tôt et prend un an pour s'investir auprès de jeunes handicapés. L'autre, qui est déscolarisé depuis l'âge de 16 ans et qui a besoin de reprendre confiance, effectuera son service civique dans le cadre d'une mission de solidarité auprès des personnes âgées.

Le président indique que chacun savait que cela serait difficile et tient beaucoup à ce que le service civique puisse être proposé à des jeunes qui ont décroché plutôt que de l'utiliser comme un moyen de repartir sur autre chose. Cette dimension est très importante dans le cadre de l'amendement législatif qui prévoit que les pouvoirs publics ont la responsabilité d'assurer la continuité de la prise en charge des jeunes jusqu'à 18 ans.

Mme BUSSON, chargée de mission Volontariat à Coordination pour le travail volontaire des jeunes (Cotravaux), constate dans les outils de communication dont elle a connaissance qu'il n'est mentionné nulle part le fait que le service civique s'inscrit dans le cadre du service national. Elle regrette également que soit indiqué dans le texte d'accompagnement que le service civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Ce n'est pas le cas : le service civique ne se limite pas à l'engagement de service civique, il va au-delà. Mme BUSSON souhaite qu'une vigilance particulière soit apportée sur cet aspect de la communication. Le législateur a voulu, même si certains ne l'approuvaient pas, intégrer au service civique plusieurs dispositions de natures différentes. Le service civique n'est pas que l'engagement de service civique comme la communication le souligne, même si cela peut être évoqué de façon très liminaire sur d'autres outils. Il existe d'autres formes de service civique.

Le président indique que la rédaction sera révisée avec les membres du comité stratégique qui le souhaitent, comme cela a déjà été mentionné.

## **Restitution des groupes de travail thématiques**

### **Groupe de travail n° 1 : Gouvernance, partenariats et évaluation du service civique**

Avant d'aborder la gouvernance et l'évaluation, M. LESTERLIN rappelle qu'il est important que le dispositif puisse démarrer en Outremer sans retard sur la métropole. Le projet de décret d'application du service civique dans les collectivités ultramarines vient seulement d'être transmis aux préfets d'Outremer pour consultation des assemblées délibérantes et ce plus de 6 mois après la promulgation de la loi. Il convient de veiller à ce que les arrêtés de la ministre

de l'Outremer relatifs au montant des indemnités et à la couverture sociale des jeunes pour chaque territoire soient prêts au moment de la publication du décret.

La gouvernance s'organise autour de trois axes :

- l'organisation du partenariat de proximité :

Il est proposé une expérimentation dans trois départements ayant des caractéristiques propres : la Seine-Saint-Denis, la Martinique, l'Allier. Celle-ci permettra, après avoir été évaluée, de préconiser une généralisation des principes d'organisation ;

- la gestion de la diversité des formes de service civique :

Le service civique a hérité de dispositifs toujours inscrits dans le Code du service national (VSI, VIA, VIE et SVE). Il faudra approfondir les modalités d'association des partenaires dans un contexte international compliqué et qui s'accompagne, entre autres, de la problématique de réciprocité ;

- le suivi, l'évaluation et le contrôle (avant, pendant et après le service civique) :

L'évaluation et le temps qu'il faut y consacrer sont primordiaux. Il est également important d'organiser des moments d'échanges d'expériences de volontariat entre jeunes en service civique sur un même territoire mais sur des missions différentes. Enfin, les questions relatives à la mise en place de formations en direction des tuteurs et des volontaires nécessitent une attention particulière.

L'évaluation consistera à estimer l'impact du service civique pour les jeunes, les structures qui les accueillent et la société tout entière.

Dans le cadre de sa réflexion sur l'évaluation, le groupe de travail s'est, avant tout, appuyé sur l'expérience d'Unis-Cité. Par ailleurs, l'INJEP, avec l'accord du groupe de travail, propose de définir le cadre de cette évaluation, ses thèmes de référence et son cahier des charges.

M. LESTERLIN propose de déléguer au groupe de travail 1 ou à une émanation restreinte de ce groupe le soin de valider les propositions qui seront formulées par l'INJEP afin que l'évaluation puisse démarrer à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Il rappelle que la loi prévoit que le gouvernement puisse rendre compte devant le Parlement à la fin 2011. Il est donc nécessaire que l'évaluation du service civique se déroule sur une année complète afin que le Parlement puisse apporter les ajustements législatifs nécessaires.

Avant de passer la parole à M. TOCHE, M. LESTERLIN indique qu'il conviendrait de s'orienter vers un contrôle interne. Evidemment, cela n'exclut pas l'intervention des divers corps d'inspection générale. Cette question fera l'objet des prochaines réunions du groupe de travail dont les deux suivantes ont déjà été programmées.

S'agissant du contrôle, M. TOCHE indique que le dispositif que propose l'INJEP et qui a été débattu et amendé par le groupe de travail se compose de trois étages dont les deux premiers seront pérennes.

#### 1. *Suivi de la réalisation*

Ce premier étage consistera à regarder si les objectifs de mixité sociale, de répartition géographique et de répartition entre missions sont atteints.

#### 2. *Impact sur les volontaires*

Quatre clés d'appréciation ont été envisagées :

- l'acquisition des compétences (photographie avant et après),
- l'impact sur le parcours professionnel des volontaires,
- le rapport à la citoyenneté et aux valeurs,
- le bien-être et le ressenti des volontaires ainsi que leur degré de satisfaction.

Etant donné la complexité de ces mesures, le groupe de travail propose de réaliser une analyse quantitative et qualitative, à l'entrée et à la sortie du service civique ainsi qu'un an après, se fondant sur :

- des entretiens individuels,
- des questionnaires sur échantillons,
- une mise en ligne systématique des questionnaires,
- un focus groupe.

### 3. *Mesure de l'utilité sociale*

Il s'agit de regarder l'impact sur les bénéficiaires du service civique et les structures d'accueil. Evidemment, les sociologues se sont penchés et se penchent sur la question de l'utilité sociale et de sa mesure. Il conviendra de définir chaque année un programme d'évaluation par territoire, par type de mission et, éventuellement, par structure.

Le groupe de travail est convenu que des jeunes seront associés, ne serait-ce que pour valider la pertinence des questions qui leur seront posées.

De plus, la réussite de ce contrôle dépendra du degré d'acceptabilité du dispositif mis en place. Il conviendrait que les membres du comité stratégique jouent le rôle de relai auprès des jeunes afin que ces questionnaires d'évaluation, parfois fastidieux, soient remplis correctement. Ils sont la condition *sine qua non* pour une mesure efficace.

Enfin, conformément au calendrier que le groupe de travail a défini, le programme et les éléments de cahier des charges seront soumis à la validation du groupe de travail puis du conseil d'administration de l'agence afin que ce dispositif puisse être lancé début janvier, dès l'entrée des premiers jeunes en service civique. Cela permettra de disposer d'une photographie au départ.

### **Groupe de travail n° 2 : Formation civique et citoyenne, formation des tuteurs et valorisation du service civique**

L'amiral BEREAU, membre du Conseil d'analyse de la société, indique que le groupe de travail s'est focalisé, pour l'instant, sur la formation civique et citoyenne qui est mentionnée dans la loi et présente les recommandations qui ont été retenues :

- assurer, dans le cadre du budget alloué de 150 euros par volontaire, deux ou trois journées de formation de qualité et viser l'attribution systématique du PSC 1 officiel ;
- définir un référentiel des thèmes pouvant être choisis pour ces journées de formation civique et citoyenne ;
- rédiger un cahier des charges pour le déroulement de cette formation : modalités pratiques d'organisation, regroupement et mixité des volontaires, pédagogie interactive (présentations, rencontres, débats, visites, etc.), connaissance des coûts ;
- établir une première liste des opérateurs agréés pour délivrer cette formation, structures d'accueil ou organismes extérieurs, qui répondent tous au cahier des charges et respectent le référentiel – ont déjà été contactés les instituts d'études politiques de Lille et de Grenoble, ainsi que l'Institut des hautes études de Défense nationale et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Si le comité stratégique donne son accord sur les grands principes qui lui sont proposés, le groupe de travail approfondira tous ces points afin de présenter à la prochaine réunion du comité stratégique, à la mi-décembre, des propositions concrètes et détaillées : cahier des charges, premier référentiel, première liste d'opérateurs pouvant être agréés.

Le groupe de travail abordera également en décembre la question de la formation des tuteurs dans le cadre de l'enveloppe allouée (100 euros par mois par jeune pour les tuteurs) ainsi que les pistes relatives à la valorisation du service civique.

M. LOUIS souligne qu'il est important de veiller à être dans des logiques de formations dynamiques et adaptées à tous les publics.

L'amiral BEREAU indique que cela sera inscrit au cahier des charges.

Le président trouve intéressant de pousser les instituts d'études politiques à proposer des activités qui sortent de leur champ habituel.

S'agissant de l'enveloppe prévue pour les tuteurs, M. LOUIS rappelle que leur formation représente pour les associations non seulement une charge financière mais également une dépense de temps. Il faudra donc faire attention à ne pas « matraquer » le budget des associations.

### **Groupe de travail n° 3 : Le service civique à l'international et en Europe**

M. MONFERRER, délégué général de France Volontaires, indique que la première réunion du groupe de travail, qui a eu lieu hier après-midi, a rassemblé une quinzaine de personnes représentant le ministère des Affaires étrangères, diverses agences (AFPEJA, OFAJ) et plusieurs associations (Co-travaux, Ligue de l'enseignement, France Volontaires). Une volontaire, Mlle Alice LE MOAL, a également participé à cette séance et a largement contribué jusqu'à tard hier soir à la rédaction du compte rendu, ce dont M. MONFERRER la remercie.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- l'identité et la spécificité du service civique à l'international et en Europe ainsi que son positionnement par rapport à d'autres dispositifs (VSI, SVE),
- le financement des surcoûts,
- la réciprocité (accueil en France de jeunes en service civique originaires d'autres pays).

#### *Identité et spécificité du service civique à l'international et en Europe ainsi que son positionnement par rapport à d'autres dispositifs*

En introduction, le ministère des Affaires étrangères a présenté une étude très intéressante qui a été réalisée par une stagiaire de l'ENA et qui a pour objet de regarder la façon dont les spécificités du service civique (cohésion, mixité) pouvaient être mises en relation avec ce qui se fait habituellement à l'international (compétences, développement, etc.) et de voir comment il était possible de développer et de traduire les objectifs et le sens du service civique à l'international. Le groupe de travail pourra s'appuyer sur ce document très utile dans le cadre de ses réflexions.

Au-delà, il apparaît que l'articulation avec les dispositifs existants est une nécessité. Le service civique doit répondre au cadre juridique qui a été fixé, tout en étant complémentaire de ce qui existe déjà.

Il a également été rappelé que tous les dispositifs à l'international sont « des engagements de service civique » ou « des formes de service civique » comme l'indique Mme BUSSON. Il convient donc de réfléchir à cette cohérence et à cette complémentarité, et d'éviter la confusion.

Cela étant, il a été constaté qu'en termes d'âge et de durée, le service civique est complémentaire des autres dispositifs. Néanmoins, le groupe de travail estime que cela ne suffit pas. Il faut aller plus loin et regarder comment traduire à l'international les questions de mixité sociale afin de contribuer à donner une vraie identité à ce dispositif. Il est probable que le groupe de travail 3 devra mener une réflexion en commun avec le groupe 4 sur cette question.

Il faut également être proactif et susciter autour de programmes thématiques et géographiques des coalitions d'acteurs (Etat, associations, collectivités, partenaires) permettant de mobiliser les jeunes et de faciliter la prise en compte de la mixité.

Par ailleurs, le groupe de travail réfléchit sur la question de l'interculturalité. La mixité peut être traitée de différentes manières, en particulier :

- en organisant et en animant sur le terrain des rencontres entre les jeunes effectuant leur service civique dans un même pays,
- en positionnant les volontaires à proximité des populations et des acteurs,
- en établissant des passerelles entre les différents dispositifs,
- en travaillant sur la notion de parcours.

L'identité du service civique dépend, en outre, de la prise en compte des attentes des partenaires du Sud et des partenaires européens. Il faudra donc faire toute la place aux partenariats et travailler avec les partenaires sur la nature, le contenu et le sens des missions du service civique.

L'identité est également liée à l'exigence de qualité du dispositif. D'autant qu'à l'international, la responsabilité de l'Etat et de l'agence ainsi que l'image de la France sont clairement engagées. Il faudra donc travailler sur le sens du service civique à l'international et en Europe ainsi que sur les questions de formations spécifiques (formation linguistique, interculturalité, dynamique projet).

Le dispositif de suivi et d'accompagnement sur le terrain est également essentiel.

Il faudra veiller à la qualité des missions et prendre en compte la forte propension de structures d'accueil dans les pays du Sud partenaires des structures françaises qui ne bénéficient que rarement d'une représentation ou d'un bureau sur place.

Avant d'agréer des structures, il est donc essentiel de s'assurer de la qualité des missions et de ne pas se limiter à évaluer la structure du Nord. L'agrément doit prendre en compte la structure qui aura la charge réelle de la gestion du volontaire (capacité de la structure du Sud à suivre le volontaire, à l'accueillir, à le prendre en charge, à lui proposer une mission intéressante). Le réseau sud de France Volontaires, le SVE et les postes diplomatiques pourraient être des relais importants afin de s'assurer de la qualité des partenaires et des missions qu'ils proposent.

Le groupe de travail a également discuté longuement, dans le cadre de la loi, de la juxtaposition de l'agrément des organisations et de celui des missions. Cette question fait l'objet d'un travail de réflexion de la part de l'agence.

### *Financement des surcoûts*

Le service civique à l'international n'est pas limité par les candidats et les missions, mais par les moyens supplémentaires qu'il faut mobiliser afin de mettre le dispositif en musique. Il conviendra donc d'évaluer clairement les différents coûts liés à la projection en Europe et à l'international (avion, couverture sociale, encadrement sur place, dispositif de suivi).

Le groupe a également évoqué la question des indemnités, le même montant étant versé, qu'il s'agisse d'un service civique effectué en France ou à l'international. Existe-t-il des modulations ?

La question de la réinsertion des volontaires a, en outre, été abordée. Celle-ci ne se pose sans doute pas de la même façon que pour un jeune qui effectue son service civique en France.

S'agissant des ressources à mobiliser, il faudrait impulser quelques programmes d'ampleur et fédérateurs. Ceux-ci permettraient de mobiliser l'Etat, les collectivités et les associations autour du service civique à l'international.

### *Réciprocité*

La question de la réciprocité, c'est-à-dire la capacité d'accueillir en France des jeunes d'autres pays, qui est prévue par la loi, se pose avec de plus en plus d'acuité. Solidarité, engagement, mobilité internationale sont des demandes de plus en plus fortes de la part des jeunes de France mais également des jeunes des autres pays.

### **Groupe de travail n° 4 : Mixité sociale et diversité**

Mme VAGNIER, responsable du département Service civil à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), dresse le constat en matière de mixité sociale à partir des éléments statistiques relatifs à la population des volontaires. Elle insiste notamment sur le niveau de qualification des volontaires et les éléments relatifs à leur origine géographique (quartiers prioritaires, politique de la ville).

Il conviendrait :

- de favoriser l'accueil en service civique de jeunes de faible niveau de qualification,
- d'attirer davantage de jeunes issus de quartiers prioritaires vers le service civique,
- de permettre à l'ensemble des volontaires de vivre à travers le service civique une véritable expérience de mixité sociale,
- de favoriser les missions se déroulant dans les zones rurales,
- de permettre à davantage de jeunes issus de milieux ruraux d'accomplir un service civique,
- de rétablir l'équilibre en matière de mixité des genres.

Les échanges entre les membres du groupe de travail ont permis de dégager plusieurs thématiques.

### *Une information des jeunes adaptée*

Cette information passe non seulement par un plan de communication mais également par les prescripteurs, en particulier les missions locales puisque ces structures voient passer un grand nombre de jeunes de faible niveau de qualification et de jeunes issus de quartiers prioritaires. L'objectif est donc de faire en sorte que les prescripteurs soient tous au même niveau

d'information sur le service civique afin de délivrer aux jeunes une information exhaustive. C'est en ce sens qu'ils doivent être formés.

Par ailleurs, il importe également d'encourager et de renforcer l'information des jeunes, notamment au moment des JAPD et au sein de l'Education nationale.

Il est également essentiel de ne pas oublier les apprentis en CFA. Ce public doit être ciblé en priorité. Il convient donc de prendre des contacts avec les organismes gestionnaires de centres de formation d'apprentis afin d'évoquer les modalités selon lesquelles l'information en CFA pourra être délivrée.

#### *La mise en œuvre, à travers le service civique, d'une expérience de mixité sociale*

Pour les grands réseaux associatifs qui peuvent accueillir un nombre significatif de jeunes, les missions en équipes seraient une solution appropriée. Cela permettrait à des jeunes issus de milieux différents et ayant vécu des parcours différents de se retrouver au sein de la même équipe afin d'assurer la même mission de service civique, même si certains auront besoin d'un appui et d'un encadrement plus important que d'autres, en préalable à la réalisation de la mission. Néanmoins, il est primordial que les missions ne soient pas formatées pour certaines catégories de jeunes.

Pour les petites structures qui n'accueillent qu'un ou deux volontaires et qui, par conséquent, offrent moins de possibilités de rencontres et d'échanges avec d'autres jeunes, il conviendrait de favoriser des regroupements, notamment au niveau régional, avec l'appui des directions de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ou d'autres structures.

#### *Le tutorat et l'encadrement*

Le tutorat et l'encadrement sont essentiels et doivent être renforcés, en particulier pour les jeunes les plus fragilisés et les 16-18 ans. Cela soulève la question d'un financement complémentaire. Il conviendrait également de mutualiser l'expérience des grands réseaux (recueil de bonnes pratiques) en matière de formation et d'encadrement à destination de certaines catégories de jeunes.

#### *La situation matérielle des volontaires*

Pour les jeunes issus de milieux plus modestes, réaliser une mission de service civique suppose une mobilité géographique qu'ils connaîtront peut-être pour la première fois de leur vie. La question du niveau de l'indemnité se pose avec force, ainsi que celle d'un éventuel complément. Plusieurs contacts ont été pris avec les fédérations compétentes en matière de logement des jeunes. Elles sont prêtes à se mobiliser pour les volontaires comme pour les autres catégories de jeunes qu'elles accueillent.

Aux vues de ce rapport et des statistiques qui ont été présentées, le président a le sentiment que le service civique ne fait preuve d'aucun élitisme pour l'instant. Il lui paraît essentiel de conserver ce cap.

Mme CATEL aimerait savoir si les missions locales pourraient être destinataires du clip vidéo qui a été dupliqué pour les JAPD.

Le président répond que l'agence pourra le récupérer auprès de la Direction du service national.

Le général AUGIER DE CREMIERS précise que ce clip vidéo appartient à l'agence et que les 11 000 copies qui ont été réalisées gratuitement sont la propriété de la Direction du service national.

Le président indique que l'agence sera donc en mesure de faire des copies.

#### **Groupe de travail n° 5 : Participation des jeunes et communication**

M. LOUIS présente la synthèse du rapport du groupe de travail et fait part des recommandations qui suivent :

- proposer l'élargissement du domaine de compétences du groupe 5 afin d'y intégrer les questions sur l'identité, l'appartenance et la culture du service civique et en dessiner les contours ;
- faire acter une participation des jeunes au comité stratégique et dans tous les groupes de travail – deux jeunes assistent à cette séance du comité stratégique en tant qu'observateurs, Mlle Pauline DE CAMBOURG et M. David BARGHAUS. Les jeunes, en binômes, pourront intervenir autant que de besoin au sein des groupes. Aux fins d'une meilleure représentation, le mode de nomination des jeunes sera révisé ;
- travailler sur différents outils et moyens de communication que les jeunes peuvent concevoir et animer et qui leur permettent d'être des relais médiatiques ;
- débattre des grandes actions de communication déjà entreprises et de celles à venir dans les prochaines semaines.

M. LESTERLIN insiste sur l'importance de construire une identité, une culture et un vocabulaire du service civique. Il a dû corriger, à plusieurs reprises, lors de réunions, des personnes qui parlaient de la rémunération des jeunes engagés. Il faut être précis. Il faudra que se rencontrent des cultures professionnelles et administratives différentes dans l'encadrement du service civique (Education nationale, Jeunesse et Sports, collectivités d'administration territoriale, Défense, etc.). M. LESTERLIN pense que le service civique a besoin d'un lieu où les différents acteurs réfléchiront à cette question d'une culture et d'une identité du service civique, non pas pour préconiser qu'ils défilent au 14 juillet, mais pour que les jeunes se reconnaissent de façon valorisante en tant qu'engagés du service civique, comme certaines associations (Unis-Cité, par exemple) et le service civil volontaire ont su le faire.

Le président demande s'il y a des objections à ces recommandations.

Mlle LE MOAL trouve judicieux et pertinent que des jeunes puissent être associés aux différents groupes de travail et appuie volontiers ces recommandations.

Mme TRELLU-KANE adhère à toutes les recommandations et souligne qu'il faudra veiller à ce que la représentativité des jeunes soit la plus élargie possible (quartier/pas quartier, niveaux d'études différents, rural/urbain).

M. LOUIS indique le groupe de travail sera vigilant à l'ensemble des valeurs et des règlements du service civique.

Mme BUSSON ajoute qu'il faudra également apporter une attention particulière sur le mode de débat dans chacun des groupes de travail et sur l'organisation de ces groupes de travail afin que les jeunes ne soient pas rebutés.

M. LOUIS répond que le groupe de travail a inscrit à son ordre du jour une réflexion sur une formation permettant aux jeunes de s'intégrer à des groupes d'adultes qui débattent de sujets difficiles à appréhender ainsi qu'à la façon dont ils peuvent en référer par la suite.

Le groupe de travail se heurte d'ores et déjà à une première difficulté, la disponibilité des jeunes. Le groupe demandera aux associations qui les accueillent de faire un effort en ce sens.

Mme BELLAOUI souhaite attirer l'attention du comité stratégique en matière de communication sur le risque d'instrumentalisation des jeunes. L'expérience précédente du 14 juillet n'a pas été très probante. Le minimum eût été d'accueillir les 50 jeunes représentant la Ligue de l'enseignement et Unis-Cité qui avaient été invités à participer au 14 juillet et qui étaient mal placés.

La restitution des groupes de travail thématiques ayant été quelque peu bousculée, le président s'engage à ce qu'à la séance du 16 décembre, ce point soit abordé en premier et que le temps nécessaire lui soit consacré afin que le comité stratégique puisse se prononcer sur chaque sujet qui sera abordé.

Le président ajoute également que la richesse du travail accompli et à accomplir montre toute la pertinence de s'être organisé en groupes de travail.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

*Sans objet.*

*La séance est levée à 12 h 50.*